

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

41- CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA VILLE DE FOUGERES, FOUGERES AGGLOMERATION ET SAFRAN ELECTRONICS ET DEFENSE

Rapporteur : M. FESSELIER

Des réseaux publics d'assainissement et d'eaux pluviales traversent la parcelle cadastrée **AM n°38**, située rue Colbert et appartenant à la société **Safran Electronics & Defense**.

Afin de garantir la continuité du service public, d'assurer l'accès des services compétents pour l'exploitation, l'entretien et les éventuels travaux sur ces réseaux, et de régulariser leur présence sur cette propriété privée, il est nécessaire de conclure une convention de servitude entre la Ville de Fougères, Fougères Agglomération et Safran Electronics & Defense.

Cette convention, conclue à titre gratuit, définit les droits et obligations de chacune des parties concernant l'occupation de la parcelle par les ouvrages publics et les modalités d'intervention des services publics.

Cette convention est soumise à l'approbation du Conseil.

La convention est conclue pour une durée de 30 ans renouvelable par tacite reconduction, au nom et pour le compte de FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal, après avis des membres de la Commission Travaux Transition Ecologique et Energétique :

- ✓ De valider cette convention ;
- ✓ D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention définissant les engagements réciproques pour la mise en œuvre de cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 24 septembre 2026

Madame le Maire,

Le secrétaire de séance,

Le Maire



ALICE LEBRET

L'adjoint Délégué à la Jeunesse, vie étudiante, conseil municipal des jeunes



ANTHONY HUE

Signé électroniquement par : Anthony HUE

Le 2026-09-29T12:50:29+02:00

Signé électroniquement par : Alice LEBRET

Le 2026-09-29T08:58:10+02:00

Signé électroniquement par Alice LEBRET le 29/09/2026 10:58:10